

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du secteur de la CONDAMINES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° infrastructure routières d/ routes < à 3 km 33° permis d'aménager et lotissement SHON > ou égale à 10 000 m ² et < 40 000 m ² , terrain d'assiette < à 10 ha ou terrain d'assiette > ou égal à 5 ha et < à 10 ha et SDP < 40 000 m ² .	projet d'aménagement d'une zone d'habitat en continuité de l'urbanisation existante : - aménagement de la voirie et desserte par les réseaux publics pour chaque lots : linéaire : 350 ml (<3km). - terrain d'assiette : 1,9 ha (< 10 ha) - SDP : 11 061 m ² (>10 000m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet d'aménagement est destiné à accueillir des constructions d'habitations (60 logements) et leurs annexes : zones de stationnement (94 places), voirie (voirie interne au lotissement 350 ml), réseaux divers, jardins, local poubelle.

La zone est découpée en 5 secteurs :

- 2 secteurs HCG d'habitat collectif et groupé, regroupant 3 lots (25, 26, 27) de surface comprise entre 1700 m² et 656 m²,
- un secteur HG d'habitat groupé de 7 lots entre 163 m² et 211m²,
- 2 secteurs HI-1 et HI-2, d'habitat collectif, comprenant 22 lots de surface comprise entre 206 m² et 422 m².

La surface de plancher totale de l'opération est de 11 061 m².

La hauteur maximale des constructions est de 6 m à l'égout et de 9 m au faitage.

Les espaces libres seront plantés à raison, d'au minimum, 1 arbre de haute tige par 50 m² de SDP. Les clôtures seront doublées d'une haie végétale de même hauteur que la clôture.

Les plantations existantes seront maintenues, les arbres abattus seront remplacés par des plantations au moins équivalentes.

Le règlement du lotissement reprendra les règles édictées dans le document d'urbanisme de la commune de Saint Côme et Maruejols. Des dispositions constructives seront mises en œuvre en concertation avec la DDTM 30 dans les zones soumises au risque inondation. Des secteurs de francs bords seront respectés de part et d'autre de l'axe des écoulements ceinturant le site.

4.2 Objectifs du projet

les objectifs du projet sont d'ordre socio-économique compte tenu de la demande en logements du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux porteront sur l'emprise de la voirie (création), l'aménagement des réseaux secs et humides et les équipements publics annexes (noues, aménagements paysagers dans les emprises publiques, etc, la création des bâtiments.

Les travaux comprendront :

- 1- le décapage et le terrassement des sols en place et réalisation des couches de forme,
- 2- la réalisation des réseaux secs et humides,
- 3- la réalisation de la structure de voirie et de tous les revêtements
- 4- les plantations et la pose du mobilier et de la signalisation
- 5 - la mise à disposition des lots selon les 5 secteurs

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le profil type d'aménagement de la voirie sera constitué d'une voie bi-directionnelle interne au lotissement de largeur moyenne 6 m. Des aménagements doux seront créés entre les différents lots (largeur moyenne de 4 m) ainsi que des zones mutualisées pour les déchets et les stationnements.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 1) procédure loi sur l'eau et milieu aquatique (déclaration) en cours de réalisation.
- rejet d'eaux pluviales : 2.1.5.0 (déclaration)
- surface soustraite : 3.2.2.0 (déclaration)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

avis Etude d'impact cas par cas vis à vis de la création d'une voirie interne à l'opération et du dépôt d'un permis d'aménager (SDP).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie globale du projet	1.9 ha.
Le projet présente une superficie totale aménagée de	1.9 ha.
Le bassin versant intercepté présente une surface totale de	11 061 m ²
Surface de plancher	350 ml
voirie interne	
1 local poubelle	
94 places de stationnement	
60 logements	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

commune de Saint Côme et Maruéjols
 section B
 Parcelles
 B185 - jardin
 B200 - friche herbacée
 B201 - jardin
 B205 - jardin avec cabanon
 B317 - jardin
 B316, B889, B1067 ancien
 lotissement non aménagé
 B1065 : Transformateur
 B1230 - friche herbacée
 B1335 Hangar avec jardin

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 12 ' 12.1 " E Lat. 43 ° 49 ' 35.6 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 3 ° 16 ' 15.9 " E Lat. 43 ° 30 ' 25.4 " N

Point d'arrivée : Long. 3 ° 16 ' 07.1 " E Lat. 43 ° 30 ' 29.8 " N

Communes traversées :

Le projet est entièrement situé sur la commune de Saint Côme et Maruejols en continuité de l'urbanisation existante (dent creuse).

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet s'inscrit dans une ancienne zone en partie aménagée en continuité de l'urbanisation du village. Il s'agit en partie d'un ancien lotissement réalisé sur les parcelles B889-1067-1179-316 et 317. Les accès au différents lots, les réseaux et aménagements paysagers ont été réalisés. Ils seront modifiés. Le secteur accueille un système de rétention des eaux pluviales de cet ancien lotissement, composé de deux bassins en série. Les ouvrages sont dégradés et non entretenus. Aucun des lots de cet ancien lotissement n'est loti. La zone est bordée à l'Ouest par la rivière du village (ou rivière du Pont). L'accès au site s'effectue par le chemin de la Condamine, au Nord, puis la parcelle B200, occupée par une friche herbacée et quelques arbres (saule, figuier). Cette parcelle est bordée à l'Est par un fossé qui rejoint la rivière du village en contournant les parcelles B1179 et 316 par le Sud. L'exutoire du système de rétention s'effectue dans cet écoulement à l'angle de la parcelle B316 avant sa confluence avec la rivière du village.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM le 20 octobre 2010. Ce secteur a été réservé par la commune pour la réalisation d'un projet de mixité sociale (30% de logement sociaux). Il s'étend sur des zones UDI, UA et 2UA. La commune a prescrit le 29 février 2016 la modification du PLU afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU qui concerne la majorité de l'opération (cf. plan joint).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les limites d'une ZNIEFF, ZICO, arrêté de biotope, zone naturelle protégée (source: DREAL LR)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet d'aménagement en partie inscrit dans un espace naturel sensible (ENS garrigue de Nîmes).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRn communal Rhony a été prescrit le 30/01/2015. Les résultats des premières études indiquent que la partie basse de l'opération est située en aléa modéré et résiduel de débordement de cours d'eau. Les principes de préventions dans ces zones imposent un calage du niveau de plancher et la réalisation d'une étude hydraulique justifiant de la non incidence de l'opération sur la ligne d'eau pour la crue de référence en état aménagé.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération est localisée : - 11,7 km au Sud-Ouest de la ZPS camp des Garrigues - site FR9112031, - 11,9 km au Sud-Ouest de du SIC le Gardon et ses gorges - site FR9101395 et de la ZPS gorges du Gardon - site FR9110081, - 11,38 km au Nord-Ouest de la ZPS Côtières nîmoises - site FR 9112015, - 14,87 km à l'Est de la ZPS Hautes garrigues du Montpelliérais - site FR9112004 et - 11,69 km au Sud Est du SIC le Vidourle - site FR9101391.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet sera raccordé au réseau AEP existant ressource suffisante
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise en zone péri urbaine. pas de continuités écologiques dans le SRCE LR.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet en bordure d'un cours d'eau et d'un réseau pluvial aérien nécessitant une adaptation des constructions vis à vis de la zone inondable et des limites des axes d'écoulement
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un réseau eaux usées. Mesures à prendre en phase travaux et d'exploitation (collecte et traitement)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : mesures à prendre vis à vis du voisinage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux mesures à prendre vis à vis du voisinage
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux mesures à prendre vis à vis du voisinage
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Émissions lumineuses faible zone rurale. le projet s'accompagne d'un éclairage public de la voie</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de l'aménagement seront traités puis rejetées vers la rivière du village affluent du Rhony</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production d'eaux usées et de déchets ménagers liés aux caractéristiques du projet, le secteur sera raccordé à la station d'épuration communale, et les déchets ménagers gérés dans le cadre de la collecte communautaire.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

pas d'autres projets connus en cours dans ce secteur

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Esquisse de l'aménagement
Plan topo état initial
Notice explicative descriptive de l'état des lieux et du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nîmes

le,

09.05.2016

Signature

Madame Sylvie Robert
Directrice du Développement et de la Production

